

LES DROITS SUR LA FARINE EN GRANDE-BRETAGNE

L'IDEE de la possibilité de l'imposition de droits de douane en Grande-Bretagne sur la farine importée qui a couru à propos de la présentation du Budget anglais a causé un certain émoi dans le monde de la meunerie au Canada.

M. Robert Meighen, président de la Lake of the Woods Milling Company, parlant à ce sujet, a fait les déclarations suivantes:

"Il n'est nullement nécessaire pour moi de répéter que je crois fermement que dans les conditions existantes, c'est le producteur et non le consommateur qui paiera les droits."

"Pour le consommateur un droit sur la farine n'aurait pas plus d'effet sur le public anglais qu'une augmentation de taux de fret — le producteur payant les deux."

"M. James J. Hill, qui, dans le monde entier, est connu comme un des hommes d'affaires les plus éminents de ce continent, parlant récemment aux membres de la société d'Agriculture de Minnesota a dit: "M. Chamberlain, il y a un an, s'est emparé d'une feuille de notre propre livre d'économie politique et a inauguré en Grande-Bretagne une cam-

pagne en faveur du commerce préférentiel — d'un tarif d'après lequel la Grande-Bretagne admettrait les produits de l'agriculture de ses colonies en franchise ou en d'autres termes donnerait aux colonies une préférence sur ses marchés en taxant les produits des autres pays. La Grande-Bretagne achète des Etats-Unis environ 70 % de toutes les exportations des produits agricoles des Etats-Unis. Si elle impose un tarif de 12 cents par minot sur le blé américain on verra que bien des choses ont changé aux Etats-Unis. Il faut se souvenir que le surplus des productions de blé que nous exportons fixe le prix de la récolte entière — aussi bien de celui que nous vendons dans le pays que celui que nous vendons au dehors. Le surplus de production des blés fixe toujours les prix. Ainsi si notre marché est taxé de 10 ou 12 cents par minot, cela signifie une taxe sur 180,000,000 de minots de blé dans les trois états du Nord-Ouest et le montant que nous aurons à payer ne sera pas moindre de \$18,000,000 par an.

"Mettez-vous dans l'idée que ces conditions ne sont pas éloignées. Il est à observer que, chaque jour, M. Chamberlain gagne du terrain et il a fait plus de progrès dans la première année de sa campagne qu'on aurait pu supposer qu'il en ferait dans les trois premières années, alors qu'il la commençait. C'est seule-

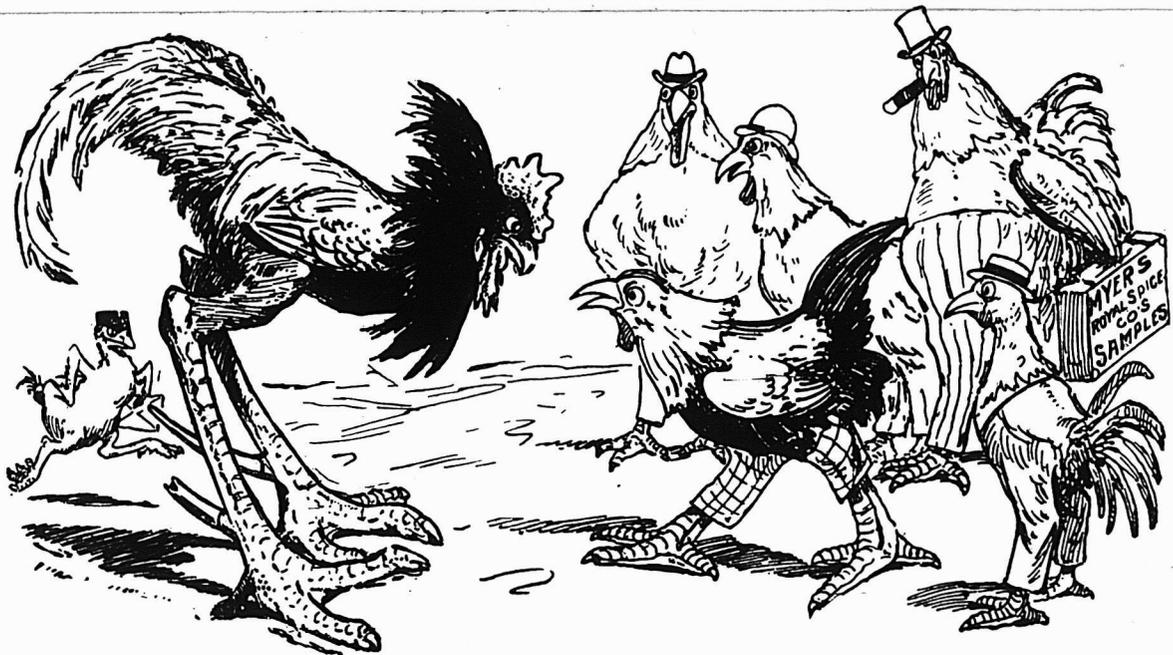
ment une question de temps de savoir quand les fermiers américains auront à payer s'ils doivent envoyer leur grain en Grande-Bretagne."

"En dépit de ces faits," continue M. Meighen, "que M. Hill a fait remarquer si clairement et qui seraient d'un si grand détriment pour les intérêts des Etats-Unis et d'un si grand avantage pour le Canada, nous ne voyons pas cependant que le Parlement Canadien ait seulement levé un droit en faveur d'une politique qui développerait le pays. Une politique qui serait un bienfait pour la grande masse du peuple, la Communauté Agricole du Dominion."

"En Angleterre, les adversaires de la politique de Chamberlain nient sur la plateforme que le Canada demande une préférence sur le marché anglais. Ils disent que le Gouvernement du Canada n'a demandé aucune préférence et que, bien que le Canada ait donné une préférence à la Grande-Bretagne, il ne demande rien en retour.

"M. Chamberlain et ses adeptes attendent à ce que leur politique soit appuyée par la première colonie, le Canada, pour la taxation des produits étrangers et l'admission en franchise des produits coloniaux qui seraient d'un bienfait si durable pour les agriculteurs du Dominion.

NE SOYEZ PAS EN ARRIERE DE VOTRE TEMPS



TOUS LES VOYAGEURS DANS LE MOUVEMENT VENDENT LE

MYERS SPICE pour Chevaux, Bétail, Volaille, etc.

POURQUOI? Parce qu'ils savent qu'il est pur et que c'est le meilleur qu'on puisse se procurer. Ils désirent aussi que leurs clients aient un article authentique et de vente rapide.

Ecrivez à MYERS ROYAL SPICE CO., Niagara Falls, Ont., pour plus amples informations.